

## 4.2 Tableau de classification

### 4.2.1 Classification novice A, B, C

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits **incluant les gardiens de but** dans la division novice par territoire de recrutement accepté par la région, la classification A, B, C pour la division novice correspond au tableau ci-dessous.

Tableau novice A-B-C											
NB. joueurs novice		19	20	31	46	61	76	91	106	121	136
		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150
NB. Équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	A	1	1	1	1	2	2	2	2	3	3
	B		1	1	2	2	2	3	3	3	4
	C			1	1	1	2	2	3	3	3
NB. joueurs novice		151	166	181	190	211	226	241	256	271	286
		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300
NB. équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Classes	A	3	4	4	4	5	5	5	6	6	6
	B	4	4	5	5	5	6	6	6	7	7
	C	4	4	4	5	5	5	6	6	6	7

- A. Une organisation peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- B. Le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.

Cependant, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classe A et B ou une équipe de classe B et C.

#### 4.2.1 Classification Atome BB, CC, A, B, C

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits **incluant les gardiens de but** dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A, B, C pour la division atome correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente et pour les classes A, B et C, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Tableau atome, BB-CC-A-B-C											
NB. joueurs atome		19	20	31	46	61	76	91	106	121	136
		-	30	45	60	75	90	105	120	135	150
NB. Équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	BB							1	1	1	1
	CC			1	1	1	1	1	1	1	1
	A	1	1	1	1	2	2	2	3	3	4
	B		1	1	1	1	2	2	2	3	2
	C				1	1	1	1	1	1	2
NB. joueurs atome		151	166	181	196	211	226	241	256	271	286
		165	180	195	210	225	240	255	270	285	300
NB. équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2
	A	4	5	5	4	5	5	6	6	6	7
	B	3	3	3	4	4	5	5	5	6	6
	C	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3

- A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation de ce territoire établie par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formé selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
- i) Deux équipes « CC » par équipe « BB » qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
  - ii) Deux équipes « A » par équipe « CC » qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C. Une organisation peut surclasser une ou des équipes dans la classe supérieure.
- D. Le nombre de joueurs composant les équipes simple lettre doit être réparti en nombre égal ou plus élevé dans la classe supérieure et entre les dites équipes qui sont prévues au tableau de classification.

Cependant, il sera permis à une équipe d'avoir un écart de plus ou moins un joueur entre les équipes de classe A et B ou une équipe de classe B et C.

### 4.3 Classification Pee-wee, Bantam, Midget BB-CC-A-B

Tout en se référant au nombre total de joueurs inscrits **incluant les gardiens de but** dans une même division par territoire de recrutement accepté par la région, la classification BB, CC, A et B pour les divisions pee-wee, bantam et midget correspond au tableau ci-dessous. Pour les classes BB et CC les données sont celles basées sur l'année précédente (excluant les joueurs AA) et pour les classes A et B, sont celles basées sur les données de l'année en cours.

Tableau pee-wee, bantam, midget BB-CC-A-B											
NB. joueurs pee-wee		19	20	35	52	69	86	103	120	137	154
bantam		-	34	51	68	85	102	119	136	153	170
midget											
NB. Équipes		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Classes	BB							1	1	1	1
	CC			1	1	1	1	1	1	1	1
	A	1	1	1	1	2	3	3	3	4	4
	B		1	1	2	2	2	2	3	3	4
NB. joueurs pee-wee		171	188	205	222	239	256	273	290	307	324
bantam		187	204	221	238	255	272	289	306	323	340
midget											
NB. Équipes		11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Classes	BB	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
	CC	1	2	1	2	2	2	2	2	2	2
	A	5	5	5	5	6	6	7	7	8	8
	B	4	4	5	5	5	6	6	7	7	8

- A. Dès que la formation des équipes BB et CC est complétée dans un territoire de recrutement, chaque organisation de ce territoire établit par la suite, s'il y a lieu, le nombre d'équipes simple lettre à être formé selon le tableau ci-dessus.
- B. Une organisation qui n'adhère pas selon le tableau de classification dans une division donnée, à un territoire de recrutement BB ou CC, lorsqu'elle doit le faire, doit ajouter au nombre déjà prévu un minimum de :
- i) Deux équipes « CC » par territoire « BB » qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
  - ii) Deux équipes « A » par territoire « CC » qu'elle doit faire et qu'elle ne fait pas.
- C. Si dans une région, ou si dans un territoire d'une région, il n'y a pas d'équipes de classe AA dans une division donnée, le premier niveau double lettre sera la classe BB et ce territoire de recrutement devra respecter le bassin maximum de la classe CC, **soit cent-deux (102), tel que présenté dans le tableau de classification.**